



AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 37-2020

Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O
Vos références : SWDE 412

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

l'entreprise « **SPRL SIMON Jean-Luc** »

 Rue du Bourg, 12 à 6666 WIBRIN  061 28 90 93  061 28 90 91

Responsable chantier : Jean-Philippe SIMON  0497 97 38 87 - Laurent CHEVALIER  0497 97 38 89

Responsable SWDE : Alain WILMET  0499 98 47 02

effectuant des travaux de renouvellement de la conduite d'eau, pour le compte de la SWDE

➤ à DURBUY – Tier Moreau, Place aux Foires et jonction avec la rue du Comte Théodule d'Ursel

entre le 13 et le 28 mars 2020

- à interdire le stationnement aux abords et le long du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km.

Mesures de circulation :

- **Rue du Comte Théodule d'Ursel** : la circulation sera interdite sur une partie de la chaussée face à la rampe d'accès à la Place aux Foires.
- **Place aux Foires** :
 - la circulation sera interdite sur la rampe d'accès à la Place aux Foires ;
 - la circulation sur la rampe de sortie sera mise à contresens et sera donc autorisée uniquement vers la Place, sauf pour les bus, autocars et autres véhicules pour lesquels le rayon de braquage est insuffisant ;
 - la sortie de la Place aux Foires et des parkings suivants se fera via la rue Derrière Clairval.
- **Tier Moreau** : la circulation sera interdite sur le tronçon de voirie concerné.

Les bâtiments doivent rester accessibles aux services de secours en cas d'urgence.

L'entreprise prendra toute mesure utile afin de sécuriser les trous et/ou tranchées laissés ouverts (balisage, lampes, ...). Les tranchées seront fermées hors présence des ouvriers.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 28 février 2020.

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS.

Responsable SPW : Ing. Dominique ETIENNE, Chef du District – 084 22 59 42

Responsable communal : Jean ANCIA – 0475 55 86 07